

S O D K _ Konferenz der kantonalen
Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren

C D A S _ Conférence des directrices et directeurs
cantonaux des affaires sociales

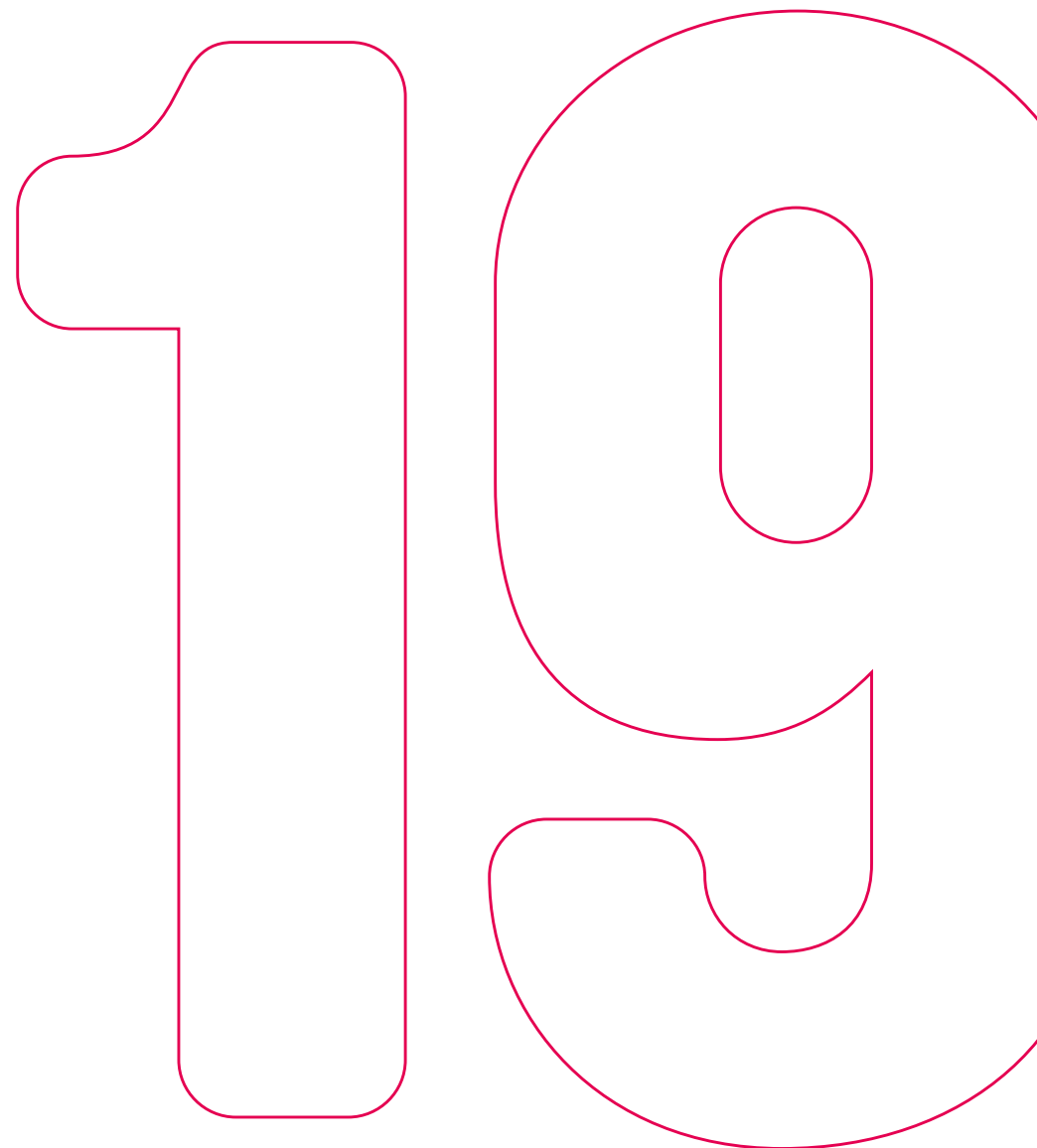
C D O S _ Conferenza delle direttrici e dei direttori
cantionali delle opere sociali



S O D K – Konferenz der kantonalen
Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren
C D A S – Conférence des directrices et directeurs
cantonaux des affaires sociales
C D O S – Conferenza delle direttrici e dei direttori
cantionali delle opere sociali

SOMMAIRE

PRÉFACE DU PRÉSIDENT	2
THÈME PRINCIPAL 2019 Unis pour protéger les femmes	4
RÉTROSPECTIVE ANNUELLE 2019	8
DOMAINES	
Assurances sociales	12
Politique en faveur des personnes handicapées	14
Famille et Société	16
Enfance et Jeunesse	18
Migration	20
LA CDAS EN CHIFFRES	22
CDAS PORTRAIT	24
ORGANES DE LA CDAS	26
PERSPECTIVES	28



PRÉFACE DU PRÉSIDENT À LA RECHERCHE DE SOLUTIONS INNOVANTES



Martin Klöti, président CDAS

«La CDAS cherche des solutions innovantes dans le domaine social. Dans ce contexte, elle collabore étroitement avec des partenaires à tous les niveaux de l'État ainsi qu'avec la société civile», c'est ainsi que nous définissons notre mission sur le nouveau site Internet. En tant que président, je me dois de me remettre en question : «Avons-nous atteint cet objectif en 2019?»

Abordons d'abord la thématique de la collaboration. Elle a certainement été plus intense que les années précédentes. En effet, de plus en plus de thématiques dans le domaine de la politique sociale prennent une dimension transversale, que nous ne pouvons pas développer sans une étroite collaboration avec nos partenaires. Citons par exemple la prise en charge des personnes âgées ou handicapées à domicile et la protection contre la violence domestique – mais aussi le soutien aux enfants en âge préscolaire et la mise en œuvre des droits de l'enfant. En 2019, la CDAS a cherché à collaborer avec des partenaires à tous les niveaux de l'État et avec la société civile dans tous ces domaines. En ont résulté des solutions innovantes, qui ne sont pas encore prêtes à l'emploi partout, mais constituent des pistes dans ce sens.

En mai 2019, nous avons donc consacré la Conférence annuelle à la mise en œuvre de la convention dite d'Istanbul, qui vise à réduire la violence à l'égard des femmes et des filles. Avec le soutien de la Confédération et

en collaboration avec le personnel qualifié des cantons, nous avons réaménagé le site d'information www.aide-aux-victimes.ch afin de permettre aux victimes de savoir plus facilement où elles peuvent obtenir de l'aide. Une étude a par ailleurs permis d'identifier les défis à relever dans le domaine des maisons d'accueil pour femmes et de mandater les travaux correspondants.

La CDAS et ses partenaires sont également à la recherche de solutions modernes pour les logements encadrés et accompagnés. Et nous nous efforçons de saisir les opportunités politiques dans le domaine de l'encouragement précoce, en travaillant avec nos partenaires pour développer des concepts de répartition des rôles, ou en nous impliquant dans de nouvelles propositions soumises au Parlement. Enfin, un moment fort a été le 30^e anniversaire des droits de l'enfant : en présence du conseiller fédéral Alain Berset, une quarantaine d'enfants de toutes les régions linguistiques ont témoigné de leur volonté de faire valoir leurs droits et de prendre leur place dans la société.

L'événement était novateur non seulement parce que les enfants en étaient des figures clés, mais aussi parce qu'il a mis en évidence le potentiel d'innovation de la génération future ; il ne nous reste plus qu'à pérenniser leur engagement. Mais pour cela, il faut leur accorder une participation dès leur plus jeune âge. À mon sens, il ne fait aucun doute que la politique sociale ne pourra relever les défis de demain que si nous permettons à ceux qui sont directement concernés de s'impliquer. Les personnes concernées – les personnes âgées ou très jeunes ou encore les personnes handicapées – doivent nous indiquer ce dont elles ont besoin pour vivre et s'épanouir de manière autonome. C'est pourquoi nous consacrons notre Assemblée annuelle de mai 2020 au thème clé de la participation. Je m'en réjouis, même si cette assemblée sera ma dernière en tant que président de la CDAS.

Martin Klöti, président CDAS

UNIS POUR PROTÉGER LES FEMMES



L'Assemblée annuelle de la CDAS des 9 et 10 mai 2019 à Heiden (AR) était consacrée à la Convention d'Istanbul. Cette convention du Conseil de l'Europe a pour but de prévenir et de lutter contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. La conseillère fédérale Karin Keller-Sutter a tenu l'exposé d'introduction, des représentantes de la Confédération et de la société civile ont ensuite partagé leurs expériences et les défis liés au sujet. Concrètement, la CDAS a facilité l'accès à l'aide aux victimes et a décidé d'améliorer la situation des hébergements d'urgence.

La Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (abrégée Convention d'Istanbul), est mise en œuvre conjointement par la Confédération, les cantons et des organisations non gouvernementales. De ce fait, la conseillère fédérale Karin Keller-Sutter était l'invitée d'honneur et a inauguré l'Assemblée.

Dans son discours, la cheffe du Département fédéral de justice et police (DFJP) a souligné que la violence domestique est malheureusement aussi un problème social très répandu en Suisse – avec de graves conséquences pour les personnes concernées, leurs familles et la société dans son ensemble. Et elle a rappelé que pour une mise en œuvre efficace de la Convention d'Istanbul en Suisse confédérale, la collaboration entre tous les acteurs*, à savoir la Confédération et les cantons, est essentielle. Les mesures de prévention, de protection et de sécurité ainsi que de poursuites pénales relèvent de la compétence de ces derniers.

Coordination intercantonale et thèmes prioritaires

Au niveau intercantonal, la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul est assurée sous l'égide de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) et de la CDAS. Les comités des deux conférences ont identifié sept thématiques prioritaires pour la première phase de mise en œuvre – la CDAS étant chargée de faire mieux connaître les prestations d'assistance aux victimes et de veiller à ce qu'un nombre suffisant de refuges soient disponibles et que leur financement soit assuré.

«Il est du devoir de l'État de prévenir et de combattre la violence domestique et, en particulier, de protéger ses victimes.»

la conseillère fédérale Karin Keller-Sutter



* : Le masculin générique est utilisé uniquement pour alléger le texte et désigne aussi bien les femmes que les hommes.



Anne-Claude Demierre,
vice-présidente CDAS

«La violence à l'égard des femmes se manifeste de bien des façons différentes. L'enrayer nécessite donc des mesures tout aussi diverses. Il est important que nous nous acquittions de cette tâche ensemble – quels que soient les départements et les échelons de gouvernement.» Martin Klöti, président CDAS

Analyse de la situation de l'offre et du financement des refuges et hébergements d'urgence dans les cantons

Voici ce que le rapport élaboré par social design et mandaté par la CDAS a mis en évidence :

- En Suisse, il existe au total 43 refuges et hébergements d'urgence offrant au moins 250 chambres et 454 lits.
- Les prestations et la situation en matière de refuges et d'hébergement d'urgence sont jugées comme plutôt suffisantes, voire appropriées. Dans certains cantons, des situations d'engorgement se font sentir au niveau des capacités d'accueil. Ces dernières années, de nouvelles prestations offrant un logement aux femmes après un séjour dans un hébergement d'urgence ont vu le jour (solution de transition). Toutefois, cela ne couvre pas encore tous les besoins.
- Le financement des refuges et des hébergements d'urgence varie beaucoup d'un canton à l'autre. Les services de piquets et de mise à disposition ne sont que rarement financés par les fonds publics.

Mesures concrètes de la CDAS

Dans le cadre de leur Assemblée annuelle à Heiden, les membres de la CDAS ont introduit les améliorations suivantes :

- La CDAS gère le site Web www.aide-aux-victimes.ch, qui fournit aux victimes des renseignements importants sur les prestations de soutien et de conseil aux victimes. En collaboration avec la Confédération (Office fédéral de la justice, Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes), le site Web a été soumis à une refonte complète dans le but de faciliter l'accès à l'aide aux victimes. Le site Web a été mis en ligne et des mesures de relations publiques qui seront appliquées l'année prochaine permettront de mieux le faire connaître.
- En raison de l'«Analyse de la situation des refuges et hébergements d'urgence», les membres de la CDAS ont décidé d'élaborer des recommandations relatives au financement des refuges et des solutions de transition. De même, ils ont chargé la Conférence pour l'aide aux victimes (la CSOL-LAVI) de vérifier ses recommandations concernant le financement des séjours.



Rosa Logar

Susanne Kuster

EXPOSÉS DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE 2019

Toutes les présentations sont disponibles sur le site Internet de la CDAS.

- **Rosa Logar**, Group of Experts on Action against Violence against Women and Domestic Violence (Conseil de l'Europe), directrice des services d'intervention contre la violence domestique, Vienne: «Die Istanbul-Konvention aus internationaler Perspektive – Wie kam es zur Konvention?»
- **Susanne Kuster**, directrice suppléante de l'Office fédéral de la justice (OFJ): «Avis de l'OFJ sur l'accès à l'aide aux victimes en Suisse»
- **Katja Schnyder-Walser**, socialdesign: «Présentation de l'analyse de la CDAS concernant la situation des hébergements d'urgence et des refuges dans les cantons»

L'ANNÉE VUE PAR LA CDAS – UN APERÇU DES PRINCIPAUX DOSSIERS

JANVIER

Séance à huis clos des présidents à Spiez: Fin janvier, les présidents et présidents ainsi que les secrétaires généraux de toutes les conférences intercantionales se réunissent pour un échange de vues sur des questions transversales. La CDAS a présenté le projet de suivi de l'Agenda intégration, qui consiste à trouver un nouveau modèle de financement dans le domaine de l'asile.

FÉVRIER

Visite du nouveau président de CURAVIVA: Le président de la CDAS et le secrétaire général suppléant invitent Laurent Wehrli, nouveau président de CURAVIVA pour discuter d'activités et d'objectifs communs. Parmi les sujets importants figure le logement accompagné et encadré.

MARS

S'unir pour une aide sociale forte: La CDAS, l'Union des villes suisses, la Croix-Rouge suisse, la Société suisse d'utilité publique et d'autres entités spécialisées lancent la «Charte de l'aide sociale Suisse». Cette dernière appuie le système d'aide sociale en vigueur et promeut son utilité pour la société.



AVRIL

De concert avec l'OFAS, la CDAS gère la **plateforme Promotion**. Les personnes en charge de la politique de l'enfance et de la jeunesse dans leur canton délibèrent sur des mesures d'encouragement efficaces et des exemples concrets.

MAI

L'Assemblée annuelle sur la prévention de la violence contre les femmes et la violence domestique (convention d'Istanbul): En présence de la conseillère fédérale Karin Keller-Sutter, de divers experts des cantons et villes et de représentants de la société civile, les membres de la CDAS se penchent sur la convention d'Istanbul. Ils décident d'optimiser le financement de refuges pour femmes et enfants et d'améliorer l'accès des victimes aux prestations d'aide. Pour commencer, la CDAS lance, conjointement avec la Confédération, le nouveau site Internet de l'aide aux victimes en Suisse.



JUIN

Colloque encouragement précoce 2019: Les conférences de la CDAS, CDIP et CDS traitent ensemble la question transversale de l'encouragement précoce et invitent les responsables cantonaux à assister à un colloque mi-juin. Leur objectif consiste à présenter l'état d'avancement des travaux dans les cantons et à clarifier le besoin en matière de coordination.



Rapport sur la traite des êtres humains: Le Comité CDAS adopte le rapport visant à soutenir les personnes ayant été victimes de traite des êtres humains à l'étranger.

RÉTROSPECTIVE ANNUELLE 2019

JUILLET La secrétaire générale profite de ce mois plus calme pour rencontrer les membres du Comité en vue de discuter de la **succession du président**, étant donné que Martin Klöti, président de la CDAS, démissionnera fin mai.

AOÛT La **Commission consultative de la CDASS** se retrouve pour sa séance d'été où elle approuve entre autres les moyens fédéraux pour l'encouragement précoce et la proposition relative aux prestations transitoires pour les personnes en fin de droit de plus de 60 ans. Elle recommande au Comité de se positionner favorablement quant aux deux dossiers, suite à quoi les comités de la CDAS et de la CDEP approuvent conjointement une prise de position en faveur des dossiers.

SEPTEMBRE **Adaptations en raison du nombre faible de demandes d'asile:** Lors d'une séance extraordinaire, la Confédération présente des propositions relatives à la diminution sensible de places dans les centres fédéraux pour requérants d'asile. Par la suite, la CDAS procédera à une adaptation du modèle de compensation à ce défi.

Nouveau site Internet de la CDAS: Le secrétariat est fier de présenter son site internet mis au goût du jour. Les sujets d'actualité sont placés au premier plan.



OCTOBRE **Situation des réfugiées:** En réponse au postulat Feri, le Conseil fédéral adopte le rapport sur la situation des réfugiées. Rapport auquel la CDAS avait collaboré. À l'avenir, les cantons veilleront eux aussi à mieux prendre en compte les besoins des requérantes d'asile et des réfugiées lors du logement dans des hébergements collectifs. En outre, les femmes victimes de violence à l'étranger auront un accès plus facile aux prestations favorisant leur guérison. La CDAS élabore une fiche d'information sur le logement sensible au genre et sur l'identification de personnes traumatisées.

NOVEMBRE **Donnons-leur la parole:** Le 15 novembre 2019, une délégation d'enfants provenant des trois régions linguistiques vient à Berne pour rappeler l'importance des droits de l'enfant. En présence du conseiller fédéral Alain Berset, des membres cantonaux du gouvernement et de parlementaires nationaux, ils célèbrent les 30 ans de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant et posent des questions aux politiciens présents quant à leur mise en œuvre.



Lors de son **Assemblée plénière**, la CDAS envoie un signal en vue de réduire la violence domestique et la violence à l'égard des femmes. De plus, elle s'exprime en faveur de la création d'un bureau de médiation pour les droits de l'enfant.

DÉCEMBRE **Vie autonome des personnes handicapées:** À l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées, le Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées (BFEH), l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et la CDAS ont organisé un symposium. La vie autonome représente un domaine central dans le programme pluriannuel «Autodétermination» de la Confédération et des cantons. Les défis actuels et des exemples pratiques seront au centre des différentes présentations et des ateliers interactifs.

NOUVELLE PRESTATION SOCIALE POUR LES CHÔMEURS ÂGÉS?

La réforme des prestations complémentaires est sous toit. Au final, la plupart des exigences des cantons ont été entendues. En outre, avec la prestation transitoire pour chômeurs âgés, une nouvelle prestation sociale qui permettrait aux personnes âgées de vieillir dans la dignité a fait son apparition sur l'agenda politique.



Remo Dörig,
responsable
assurances sociale

En milieu d'année s'est terminée une procédure législative: au printemps, le Parlement fédéral a adopté la révision de la loi sur les prestations complémentaires (LPC). Le délai référendaire a expiré début juillet sans qu'un référendum n'ait été saisi. Pendant des années, cette révision a figuré à l'ordre du jour de la CDAS comme sujet prioritaire. Nous avons pu faire valoir nos positions au moyen de plusieurs interventions écrites et à l'occasion de trois auditions auprès des commissions compétentes du Conseil national et des États, dont la dernière fois en début d'année, au cours du 2^e cycle du processus d'élimination des divergences. Nous sommes ravis de constater que nos interventions ont finalement

porté leurs fruits. La plupart des décisions vont dans le même sens que les demandes des cantons. Outre l'augmentation longtemps attendue des loyers maximaux, des mesures importantes ont été adoptées pour réduire les coûts, sans pour autant réduire le niveau des prestations. Il s'agira ensuite de mettre en œuvre la LPC révisée, une tâche qui exigera beaucoup des cantons durant l'année à venir.

Nouvelle prestation sous condition de ressources pour les chômeurs âgés.

Au mois de mai de l'année sous revue, le Conseil fédéral a adopté de manière assez surprenante un train de mesures pour favoriser le potentiel de main d'œuvre indigène. Parmi ces sept mesures figure une nouvelle prestation sous condition de ressources pour chômeurs âgés. Il s'agit d'introduire une prestation transitoire pour les personnes de 60 ans et plus en fin de droit. Cette prestation comble une lacune dans le système social tout en déchargeant les PC et l'aide sociale. En collaboration avec la CDEP, la CDAS a soutenu dès le départ ces mesures et notamment la prestation transitoire. Nous avons contribué au débat grâce à des fiches d'information, le rendant ainsi plus objectif. Ainsi, nos positions ont déjà attiré l'attention avant même que la consultation commence, et ensuite, nous avons pu les thématiser une deuxième fois dans le cadre des délibérations parlementaires en automne.

La politique en faveur des personnes âgées de plus en plus au centre de l'attention

Le Projet fiscal 17 adopté en mai 2019 réduit pour l'instant la nécessité de financement pour l'AVS et élargit la marge de manœuvre pour l'AVS 21 traitée au Parlement. Dans sa réponse à la consultation, la CDAS a indiqué vouloir s'en tenir aux exigences principales de la nouvelle réforme et l'a confirmé au mois de novembre, en vue de la délibération à venir. De ce fait, l'efficacité du système doit être garantie et l'âge de la retraite doit être assoupli. Par contre, l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes est uniquement envisageable au moyen de mesures de compensation appropriées. Cela ne doit pas conduire à une réduction des prestations pour les personnes retraitées et donc à un transfert des charges (à travers les PC ou l'aide sociale) vers les cantons.

« L'augmentation de l'âge de la retraite des femmes est uniquement envisageable au moyen de mesures de compensation appropriées. »

Il en va de même pour la réforme prévue et urgente de la prévoyance vieillesse. La CDAS a évalué les propositions des partenaires sociaux et est favorable à leur orientation. Nous soutiendrons le train de mesures prévu dans son ensemble pendant la consultation en cours.

L'aide sociale: un débat plus fondé

L'aide sociale subit régulièrement des pressions de toutes parts. De concert avec d'autres acteurs, la CDAS a lancé la Charte de l'aide sociale en vue de soutenir le système en vigueur et de mener un débat pertinent et fondé sur l'aide sociale. Ainsi, les organisations reconnaissent l'aide sociale comme facteur de réussite pour la Suisse et soutiennent le bienfondé du processus pour calculer les prestations de soutien.



Assurances sociales: autres thématiques

- Logement encadré et accompagné dans le domaine des personnes âgées
- Modernisation de la statistique de l'aide sociale
- Lutte contre la pauvreté

DOMAINE – POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES

UNE COLLABORATION ÉTROITE À TOUS LES NIVEAUX

L'une des priorités pour la CDAS était la mise en œuvre de la CDPH, en particulier dans les domaines qui relèvent de la compétence des directions cantonales des affaires sociales, à savoir le logement et l'emploi. Par ailleurs, la CDAS s'est prononcée sur les orientations données par le Parlement fédéral lors de ses débats concernant le développement continu de l'AI et la loi fédérale sur l'accompagnement de proches.



Thomas Schuler,
responsable du
domaine Politique en
faveur des personnes
handicapées

La Confédération et les cantons consacrent un colloque à l'autonomie des personnes handicapées en matière de modalités de logement

Les prestations en matière de logement financées par les cantons sont déjà devenues plus accessibles, la situation a bien évolué au cours des dix dernières années. C'est ce que montre notamment une étude publiée par l'OFAS basée sur une enquête détaillée auprès des cantons. Mais la transition vers ou l'entrée dans des formes de logement autonomes sont encore rares. L'une des raisons en est le cadre juridique du financement des prestations stationnaires et ambulatoires par la Confédération et les cantons. La CDAS a reconnu le problème et travaille activement à la recherche de solutions.

Pas de réduction des rentes pour enfant de l'AI et de l'AVS dans le cadre du développement continu de l'AI

La CDAS a soutenu l'orientation du développement continu de l'AI, qui a fait plusieurs allers et retours entre le Conseil national et le Conseil des États. Sur la divergence la plus importante, à savoir la réduction des rentes pour enfant de l'AI et de l'AVS, elle partage la position du Conseil des États. Elle s'est prononcée contre cette mesure d'économie inutile et, du point de vue des cantons, préjudiciable. De nombreuses personnes concernées devraient probablement faire une demande de PC pour pouvoir survivre financièrement. Lors de la session d'hiver 2019, le Conseil national dans sa nouvelle composition s'est rallié à ces considérations et a renoncé à ces réductions.



L'accompagnement par les proches doit continuer à être encouragé

Lors des débats parlementaires sur la «Loi fédérale sur l'amélioration de la conciliation entre activité professionnelle et prise en charge de proches», la CDAS a soutenu l'orientation donnée par le Conseil fédéral. À l'avenir, les personnes qui accompagnent des proches recevront pour cela jusqu'à dix jours de congé payé par an. Les parents d'enfants gravement malades pourront prendre jusqu'à 14 semaines de congé pour tâches d'assistance. Les coûts seront couverts par les allocations pour perte de gain (APG). Ces adaptations législatives, adoptées par le Parlement en décembre 2019, renforcent l'accompagnement de proches sur le plan fédéral. D'autres mesures sont prises dans de nombreux cantons et communes, comme le soutien à la Journée des proches aidants, le 30 octobre, recommandé par la CDAS.

«La vision d'avenir de la politique en faveur des personnes handicapées est l'autodétermination pour toutes les personnes handicapées qui dépendent d'une aide.»

Gaby Szöllösy, secrétaire générale CDAS

Politique en faveur des personnes handicapées: autres thématiques

- Logement accompagné et encadré pour les personnes handicapées
- Projet IPI autisme : sur la base des décisions positives de la CDS, de la CDIP, de la CDAS et de l'OFAS, il se poursuivra en 2020
- Base de données CIIS et listes des tarifs CIIS
- Gestion de l'offre dans le domaine de l'aide en matière d'addiction

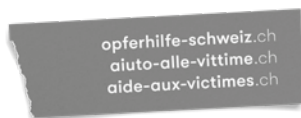
L'AIDE AUX VICTIMES BEAUCOUP PLUS ACCESSIBLE

Pour le domaine famille et société, 2019 a été avant tout placé sous le signe de l'aide aux victimes. Avec le nouveau site www.aide-aux-victimes.ch, la CDAS a pu considérablement simplifier l'accès à l'aide aux victimes. Elle a également élaboré des bases importantes et de premières mesures concrètes pour améliorer la situation des refuges. Dans le domaine de la politique familiale, la CDAS s'est particulièrement attachée à développer l'encouragement précoce au niveau intercantonal.

Aide aux victimes

La CDAS soutient l'application et la mise en œuvre uniformes de la loi sur l'aide aux victimes. Elle défend en outre les intérêts des cantons dans les questions politiques concernant l'aide aux victimes. Un rôle central est joué par la Conférence suisse de l'aide aux victimes (CSOL-LAVI), une conférence technique de la CDAS. Elle sert de plate-forme d'échange entre les centres de consultation LAVI dans les cantons, l'Office fédéral de la justice (OFJ) et la CCDJP. En 2019, la CDAS et la CSOL-LAVI ont axé leurs efforts sur les thématiques suivantes :

- Loi sur l'aide aux victimes et révision du Code de procédure pénale : la CDAS a représenté les positions des cantons lors de diverses auditions au Parlement sur le thème de l'aide aux victimes.
- Mise en œuvre de la Convention d'Istanbul (cf. CDAS thème prioritaire 2019).
- Meilleur accès à l'aide aux victimes : en 2019 la CDAS a lancé le site www.aide-aux-victimes.ch. Il fait mieux connaître l'aide aux victimes au grand public et décrit ses prestations de façon facile à comprendre.
- Refuges : en novembre 2019, les membres de la CDAS ont décidé d'améliorer le financement des séjours en maison d'accueil pour femmes. Le financement via l'aide immédiate sera désormais étendu à 35 jours. Les recommandations de la CSOL-LAVI seront adaptées en conséquence.
- Nouvelles recommandations techniques de la CSOL-LAVI pour la prise en charge des coûts de l'assistance juridique de tiers.
- Traite des êtres humains : la CDAS a publié un rapport sur la question de savoir quel soutien reçoivent en Suisse les victimes qui ont subi la traite humaine à l'étranger.



En 2019, le SG CDAS a également organisé l'échange entre les points de contact cantonaux, qui conseillent les victimes de mesures de coercition et de placements extrafamiliaux. Elle a également organisé une rencontre entre les personnes de contact cantonales pour l'aide aux victimes lors d'événements extraordinaires.

Politique familiale

Pour la CDAS, l'encouragement précoce était au cœur de la politique familiale en 2019. Avec la CDIP et la CDS (et avec la participation de la Cdc), elle a continué à gérer l'organe intercantonal d'échanges pour le développement et la coordination de l'encouragement précoce au niveau intercantonal. À cette fin, les trois conférences ont organisé conjointement une rencontre en juin 2019. Son but était de faciliter l'échange entre les experts cantonaux, de présenter les bons exemples rencontrés dans les cantons et d'identifier le besoin de coordination des conférences intercantionales. Quelque 70 experts de toutes les régions du pays y ont participé et ont apporté aux conférences une contribution précieuse pour la suite des travaux.

La CDAS veille également à ce que la Suisse soit impliquée dans les études internationales sur ce sujet : par exemple, dans le rapport Key Data on Early Childhood Education and Care (ECEC) in Europe 2019.

Formation professionnelle dans le domaine social

La CDAS représente également les intérêts de ses membres dans le contexte de la formation professionnelle dans le secteur social. À cette fin, le SG CDAS est engagé au sein du Comité de SAVOIRSOCIAL, l'organisation faîtière du monde du travail social, et du fonds de formation professionnelle FONDSSOCIAL. La mission et l'objectif de la CDAS est de garantir que le domaine social dispose d'un personnel qualifié selon ses besoins.



Veronika Neruda,
responsable du
domaine Famille et
société



Famille et société : autres thématiques

- Aide aux victimes : application de la LAVI, mise en œuvre de la Convention d'Istanbul, traite des êtres humains, victimes de mesures de coercition antérieures, événements extraordinaires
- Politique familiale : encouragement précoce, accueil extrafamilial
- Formation professionnelle dans le domaine social : SAVOIRSOCIAL, FONDSSOCIAL

LA SENSIBILISATION ET LA MISE EN ŒUVRE DES DROITS DE L'ENFANT EN POINT DE MIRE

La Convention relative aux droits de l'enfant de l'ONU constitue une base importante de la CDAS dans le domaine enfance et jeunesse. En 2019, la Convention a fêté ses 30 ans. De ce fait, la CDAS s'est elle aussi concentrée particulièrement sur la sensibilisation et la mise en œuvre des droits de l'enfant en organisant un événement avec des conférenciers de haut niveau et près de 40 enfants.

«Il est crucial que nous parlions moins des enfants et que nous parlions davantage avec eux.»

Alain Berset, conseiller fédéral

30 ans de la Convention des droits de l'enfant: donnons-leur la parole!

Le 15 novembre 2019, la CDAS a convié les personnes intéressées à assister à l'événement anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant. Parmi les invités figuraient différents membres des gouvernements cantonaux, des parlementaires nationaux et des responsables de domaine. Des délégations d'enfants provenant des trois régions linguistiques étaient au centre de l'événement. En présence du conseiller fédéral Alain Berset qui a inauguré l'événement, elles ont exprimé leurs préoccupations et posé des questions relatives à la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant. Martin Klöti, président de la CDAS, Anne-Claude Demierre, vice-présidente de la CDAS et la conseillère d'État Jacqueline Fehr ont répondu aux questions. Ils ont promis de

s'engager en faveur de la mise en œuvre des droits de l'enfant en Suisse de manière interdisciplinaire et à travers tous les échelons de l'État et de combler les lacunes. La participation et la sensibilisation des personnes ayant affaire aux enfants étant cruciales, la CDAS s'y dédiera davantage en 2020. En outre, l'événement a été enrichi d'un court-métrage avec comme protagonistes les enfants qui s'étaient penchés sur les questions des droits de l'enfant en amont de la manifestation.



Joanna Bärtschi et Martina Beeler
(Représentation maternité), responsable
du domaine Enfance et jeunesse



Enfance et jeunesse: thématiques

- Promotion, participation et protection de l'enfance et jeunesse: droits de l'enfant, loi sur l'encouragement des activités extrascolaires des enfants et des jeunes (LEEJ), placement extra-familial, encouragement précoce

Assemblée annuelle de la conférence pour la politique de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ)

La Conférence annuelle de la CPEJ portait elle aussi sur l'anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant de l'ONU. De ce fait, tout s'est déroulé dans le canton de Genève. Les participants se sont penchés sur le plan de mesures du Conseil fédéral concernant la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant. Dans son exposé, Philipp Jaffé, membre du comité de l'ONU des droits de l'enfant, a mis en évidence les droits de l'enfant dans une perspective internationale, tandis que le Réseau suisse des droits de l'enfant a abordé le rôle des acteurs de la société civile dans la procédure de rapport pour les États. L'événement s'est conclu par une visite du Palais des Nations.

Recommandations de la CDAS et de la Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes (COPMA) concernant le placement d'enfants hors de leur milieu familial

Dans le cadre de la protection de l'enfant, la CDAS et la COPMA ont élaboré conjointement des recommandations concernant le placement d'enfants hors de leur milieu familial. Entre mi-décembre 2018 et mi-février 2019 a eu lieu une consultation des cantons. Leur adoption par les membres de la CDAS et de la COPMA est prévue dans le cadre de l'Assemblée annuelle 2020. Les recommandations seront ensuite publiées.

Procédure de rapport pour les États Convention relative aux droits de l'enfant de l'ONU

En automne 2019, le comité des droits de l'enfant a envoyé une série de questions à la Suisse concernant la mise en œuvre des droits de l'enfant. Elles constituent la base du rapport pour les États que la Suisse devra présenter au comité l'année suivante. Pour répondre aux questions, une collaboration étroite à tous les niveaux étatiques est indispensable. La CDAS coordonne les informations au niveau cantonal. Les questions ont été évaluées en collaboration avec la Confédération et les représentantes et représentants cantonaux et les responsabilités ont été attribuées quant aux réponses. Les réponses devraient être disponibles en 2020 et ensuite intégrées au rapport de la Suisse.

LA CONFÉDÉRATION ET LES CANTONS MISENT SUR DES DÉCISIONS D'ASILE RAPIDES ET SUR L'INTÉGRATION RENFORCÉE



Angela Zumbrunn,
responsable du
domaine Migration

En 2019, deux projets auxquels la CDAS avait activement participé sont entrés en vigueur : les nouvelles procédures d'asile ont été instaurées au mois de mars et l'Agenda Intégration est appliqué depuis le mois de mai. Au cours de l'année sous revue, la Confédération et les cantons ont prouvé leur capacité à collaborer avec succès, même en période de grands changements. En collaboration avec la Confédération, la CDAS a par ailleurs analysé la situation des réfugiées. En outre, elle s'engage en faveur d'un meilleur soutien au niveau du logement, de l'encadrement et de la promotion de la santé.

Un départ réussi pour le nouveau système d'asile – toutefois marqué par un nombre réduit de demandes d'asile

La Confédération et les cantons ont subi des pressions déjà peu après l'introduction de la procédure d'asile accélérée. Celles-ci n'étaient toutefois pas dues au changement de système, mais à la faible occupation des centres. Quatre ans après la grande crise des réfugiés, le vent a tourné. Au cours de l'année, beaucoup de cantons ont fermé des centres pour des raisons financières. En même temps, il est important que les cantons puissent offrir des places dans les meilleurs délais en cas de hausse importante des demandes. En été 2019, le DFJP a décidé de réduire les frais d'exploitation en diminuant le nombre de places et en désaffectant temporairement deux centres d'asile fédéraux. Le centre pour requérants d'asile récalcitrants aux Verrières a également été désaffecté et la recherche d'un deuxième centre spécifique en Suisse alémanique est actuellement interrompue. Toutefois, la Confédération tient à ce que le système soit pleinement déployé avec 5000 places, conformément à la décision de la conférence sur l'asile en 2014.

«Le domaine de l'asile a besoin de structures durables. Les 5000 places prévues se basent sur de longues années d'expérience.» Mario Gattiker, secrétaire d'état SEM

La CDAS assume le rôle de leader dans la tâche qui consiste à adapter le modèle de compensation au défi des chiffres d'asile toujours faibles : pour des raisons d'équité, un groupe de travail tripartite sous la direction de la CDAS définit quels changements seraient justifiés au niveau des compensations liées à l'emplacement des centres. Toutefois, la systématique du modèle de compensation demeure la même.

Vérification du système de financement dans le domaine de l'asile

L'Agenda Intégration implique également le remaniement du système de financement du domaine de l'asile – le sous-projet relatif à cette question est dirigé conjointement par la CDAS et le SEM. Les exigences posées à un nouveau système de financement sont élevées : il s'agit d'éviter toute fausse incitation, de créer les justes incitations en vue d'une intégration durable, de garantir une compensation des coûts équitables entre la Confédération et les cantons et d'équilibrer les conditions économiques dans les cantons, tout en réduisant la charge administrative à un minimum. Les travaux réalisés jusque-là se sont avérés très intenses et ont montré que même des petits aménagements peuvent avoir un grand impact. Les travaux techniques seront terminés au premier semestre 2020, la validation au niveau politique suivra.

Améliorer le soutien des femmes victimes de violence

Le postulat Feri exigeait que la Confédération et les cantons analysent la situation des réfugiées. Dans ce contexte, le Centre suisse de compétence pour les droits humains a rédigé une étude. Celle-ci a, d'une part, thématiqué la question du logement sensible au genre et, d'autre part, analysé la question de savoir dans quelle mesure les femmes ayant été victimes de violence lors de leur fuite ont accès aux mesures d'encadrement et de soutien spécifiques en Suisse. À l'avenir, les cantons souhaitent prendre encore mieux en compte les exigences des femmes victimes de violence et également obtenir quelques améliorations dans le domaine du logement sensible au genre. Pour appuyer ce processus, la CDAS, en collaboration avec des experts des cantons et des communes, élabore des directives pratiques sur l'hébergement adaptées aux besoins et sur l'identification en amont de personnes traumatisées.

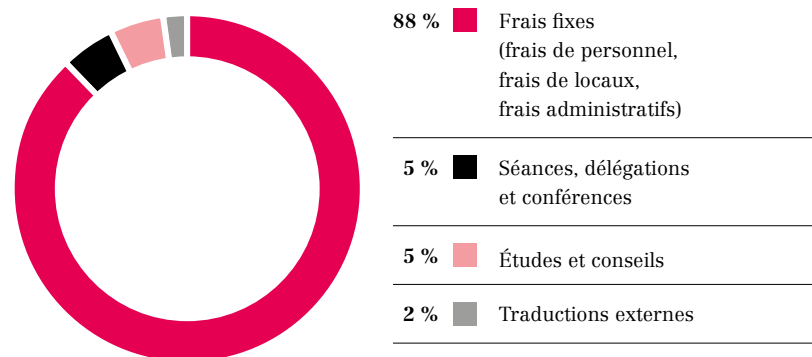


Migration : axes thématiques

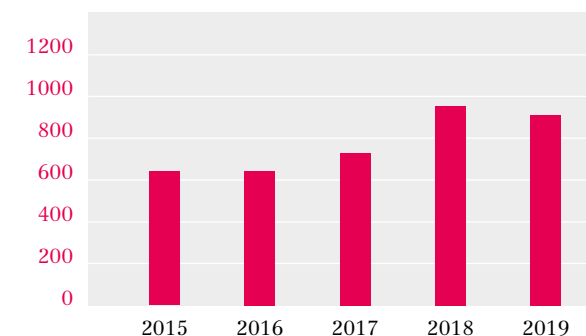
- Évaluation admission provisoire
- Postulat sans-papiers
- Monitoring Agenda Intégration
- Calcul de l'économicité de la restructuration
- Interprétariat communautaire
- Sujets de santé dans le domaine de l'asile

LA CDAS EN CHIFFRES

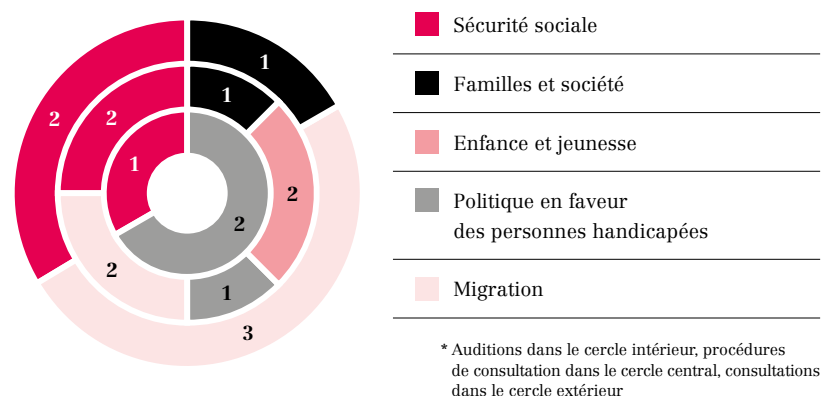
Répartition des dépenses SG CDAS



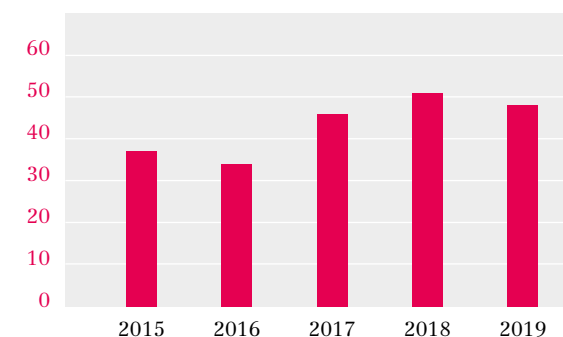
Nombre de pages traduites (interne et externe)



Auditions, procédures de consultation et consultations par domaine*



Nombre de dossiers traités au Comité



PORTRAIT DE LA CDAS



« Les domaines pertinents de la politique sociale relèvent de la compétence des cantons. Il est important que ceux-ci s'expriment de manière coordonnée envers la Confédération et, autant que possible, d'une seule voix. »

Martin Klöti, président CDAS

La Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) comprend les membres des gouvernements des 26 cantons responsables des départements sociaux. Fondée en 1943, la CDAS est un organe de coordination politique visant à encourager la collaboration des cantons dans le domaine de la politique sociale et à représenter les intérêts des cantons vis-à-vis de la Confédération. Ainsi, la CDAS contribue à l'harmonisation de la politique sociale.

Conjointement avec des partenaires à tous les niveaux étatiques, la CDAS cherche des solutions novatrices dans le domaine social avec pour objectif d'optimiser les résultats de la politique sociale. Elle défend les points de vue socio-politiques des cantons auprès du Parlement, du Conseil fédéral, de l'administration fédérale et du public. Elle organise des consultations, rédige des rapports et des prises de position, organise des conférences techniques et se charge de tâches de coordination, d'entente avec l'Union des villes suisses et l'Association des communes suisses, intégrant ainsi le niveau communal. Par ailleurs, elle encourage l'échange d'informations entre les cantons et avec des organisations pertinentes du domaine social.

Cinq domaines

La CDAS est une corporation de droit public basée à Berne et financée par les cantons. Le champ d'activité de la CDAS est divisé en cinq domaines spécialisés : les assurances sociales (assurances sociales et aide sociale), la politique en faveur des personnes handicapées, la politique familiale et sociale (qui inclut également le domaine de l'aide aux victimes), la politique de l'enfance et de la jeunesse et, dans la politique migratoire, le domaine de l'hébergement et de l'encadrement des requérants d'asile. Par ailleurs, la CDAS est en charge du concordat de la Convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS).

L'organe statutaire suprême de la CDAS est l'Assemblée plénière, qui réunit les 26 directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales alors que le Comité assume le rôle d'organe de direction de la conférence ; ses sept à neuf membres sont tous issus de l'Assemblée plénière. La Commission consultative (CoCo), majoritairement composée de responsables de services cantonaux des affaires sociales, est chargée d'épauler le Comité sur les questions techniques. La Conférence des directrices et directeurs des affaires sociales dispose d'un secrétariat général permanent dont le siège se situe à la Maison des cantons à Berne.

Interlocutrice importante

Les décisions de la conférence n'ont pas de pouvoir législatif pour les cantons (à l'exception de la CIIS), mais elles servent de recommandations. L'expérience montre toutefois que ces recommandations sont généralement mises en œuvre par une majorité des cantons et contribuent ainsi à l'harmonisation du domaine politique concerné. La CDAS revêt également un rôle important en tant que forum de discussion des directrices et directeurs des affaires sociales et d'interlocutrice pour les autorités fédérales et pour de nombreuses associations et institutions nationales.

« Dans le système fédéral suisse, la CDAS sert de lien entre la Confédération et les cantons en matière de politique sociale. »

Gaby Szöllösy, secrétaire générale CDAS



ORGANES DE LA CDAS

Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)

Argovie	Conseillère d'État Franziska Roth, jusqu'au 31 juillet 2019 Conseiller d'État Jean-Pierre Gallat, à partir du 16 décembre 2019
Appenzell Rh. E.	Conseiller d'État Matthias Weishaupt, jusqu'au 31 mai 2019 Conseiller d'État Yves Noël Balmer, à partir du 1 ^{er} juin 2019
Appenzell Rh. i.	Conseillère d'État Antonia Fässler
Berne	Conseiller d'État Pierre-Alain Schnegg
Bâle-Camagne	Conseiller d'État Anton Lauber
Bâle-Ville	Conseiller d'État Christoph Brutschin
Fribourg	Conseillère d'État Anne-Claude Demierre
Genève	Conseiller d'État Thierry Apothéloz
Glaris	Conseillère d'État Marianne Lienhard
Grisons	Conseiller d'État Marcus Caduff
Jura	Conseillère d'État Nathalie Barthoulot
Lucerne	Conseiller d'État Guido Graf
Neuchâtel	Conseiller d'État Jean-Nathanaël Karakash
Nidwald	Conseillère d'État Michèle Blöchliger
Obwald	Conseiller d'État Christoph Amstad
Schaffhouse	Conseiller d'État Walter Vogelsanger
Schwyz	Conseillère d'État Petra Steimen-Rickenbacher
Soleure	Conseillère d'État Susanne Schaffner
Saint-Gall	Conseiller d'État Martin Klöti
Tessin	Conseiller d'État Paolo Beltraminelli, jusqu'au 7 avril 2019 Conseiller d'État Raffaele De Rosa, à partir du 11 avril 2019
Turgovie	Conseiller d'État Jakob Stark
Uri	Conseillère d'État Barbara Bär
Vaud	Conseiller d'État Pierre-Yves Maillard, jusqu'au 30 avril 2019 Conseillère d'État Rebecca Ruiz, à partir du 6 mai 2019
Valais	Conseillère d'État Esther Waeber-Kalbermatten
Zoug	Conseiller d'État Andreas Hostettler
Zurich	Conseiller d'État Mario Fehr



Comité CDAS

Directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales ayant le droit de vote :

Matin Klöti, SG (président), Anne-Claude Demierre, FR (vice-présidente), Christoph Amstad, OW, Thierry Apothéloz, GE, à partir du 1^{er} juin 2019, Mario Fehr, ZH, Jean-Nathanaël Karakash, NE, Marianne Lienhard, GL, Pierre-Yves Maillard, VD, jusqu'au 30 avril 2019, Susanne Schaffner, SO, Esther Waeber-Kalbermatten, VS

Membres avec voix consultative :

Antonios Haniotis, président de la CoCo, Christoph Niederberger, Association des Communes Suisses, Nicolas Galladé, Initiative des villes : politique sociale

Commission consultative du Comité de la CDAS (CoCo)

Antonios Haniotis (président), Julien Cattin (vice-président), Susanna Gadiant, Inge Hubacher, Caroline Knupfer, Edith Lang, Andrea Lübberstedt, Ruedi Meyer, jusqu'au 30 septembre 2019, Christoph Roost, jusqu'au 31 mai 2019, Andreas Tinner, à partir du 1^{er} juillet 2019

Membres avec voix consultative :

Ludwig Gärtner, Markus Kaufmann, Stefan Liemdb, jusqu'au 30 septembre 2019, Urs Teuscher

Secrétariat général de la CDAS

Gaby Szöllösy	Secrétaire générale (95%)
Remo Dörig	Secrétaire général adjoint (90%)
Joanna Bärtschi	Responsable de domaine (70%)
Philipp Chemineau	Traducteur/interprète (50%)
Lara Lauper	Collaboratrice spécialisée/administrative (100%; à partir du 1 ^{er} octobre 2019 90%)
Didier Leyvraz	Adjoint juridique (60%)
Regula Marti	Collaboratrice spécialisée/administrative (90%)
Veronika Neruda	Responsable de domaine (70%)
Thomas Schuler	Responsable de domaine (90%)
Katia Simari Khouzami	Traductrice (60%)
Angela Zumbunn	Responsable de domaine (65%)

Vérificateurs

Martin Billeter et Andreas Bechtiger, Contrôle des finances du canton de Zurich



APERÇU DES DÉFIS EN MATIÈRE DE POLITIQUE SOCIALE

Des décisions importantes en matière de politique sociale sont à l'ordre du jour pour le nouveau Parlement fédéral. D'une part, il doit achever les projets de loi en cours ; d'autre part, certaines réformes sont sur la rampe de lancement. La CDAS suivra de près ces travaux. En outre, en 2020, elle se consacrera principalement aux thèmes de la participation et de l'intégration.

L'agenda des débats parlementaires sur les prestations transitoires est serré : c'est au printemps déjà que le parlement devra clore le débat. La CDAS estime que cette nouvelle prestation sociale doit se calquer sur le projet du Conseil fédéral, car c'est la seule manière de permettre une vieillesse digne. En outre, le Parlement règlera les derniers désaccords concernant le développement de l'AI. Heureusement, il n'est plus question de diminuer les rentes pour enfants. Enfin, les Chambres se pencheront sur la prévoyance vieillesse : l'AVS 21 et la réforme de la prévoyance professionnelle. Pour ces deux projets, l'enjeu consiste à maintenir le niveau de prestations tout en garantissant un financement durable.

La participation, un thème phare

La participation est une question transversale qui se pose dans différents domaines. La CDAS se concentre sur les personnes handicapées, les enfants et les jeunes, les gens touchés par la pauvreté et les personnes âgées. La participation est une condition essentielle pour que les membres de ces différents groupes puissent avoir une vie autodéterminée ; c'est aussi une base pour qu'ils puissent revendiquer leurs droits.

Lors de l'Assemblée 2020, nous nous concentrerons sur le thème de la participation. Différentes présentations viendront mettre en lumière certaines formes que prend cette dernière. Ensuite, des exemples pratiques montreront comment la participation peut être développée, apprise et exercée.

L'intégration, une question persistante

L'Agenda Intégration reste un thème prioritaire pour la CDAS. En ce qui concerne la phase II de l'AIS, les travaux touchent à leur fin sur le plan technique des différents projets. Toutes les bases devraient être prêtes au printemps 2020 afin de rédiger le concept détaillé et le rapport technique final. Le groupe de coordination et l'organe directeur se pencheront ensuite sur la question, avant l'adoption définitive par les comités de la Confédération et des cantons.

Il faut aussi mentionner la révision technique des normes CSIAS. Lors de l'Assemblée annuelle, les normes révisées doivent être acceptées par la CDAS dans le cadre d'une conférence sociale.

ÉDITEUR

Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)

RÉDACTION

Secrétariat général CDAS

RÉALISATION

sofie's Kommunikationsdesign, Zurich

IMPRESSION

Bubenber Druck und Verlags AG, Berne

ADRESSE DE COMMANDE

Secrétariat général CDAS, Speichergasse 6, case postale, 3001 Berne
www.sodk.ch

COPYRIGHT

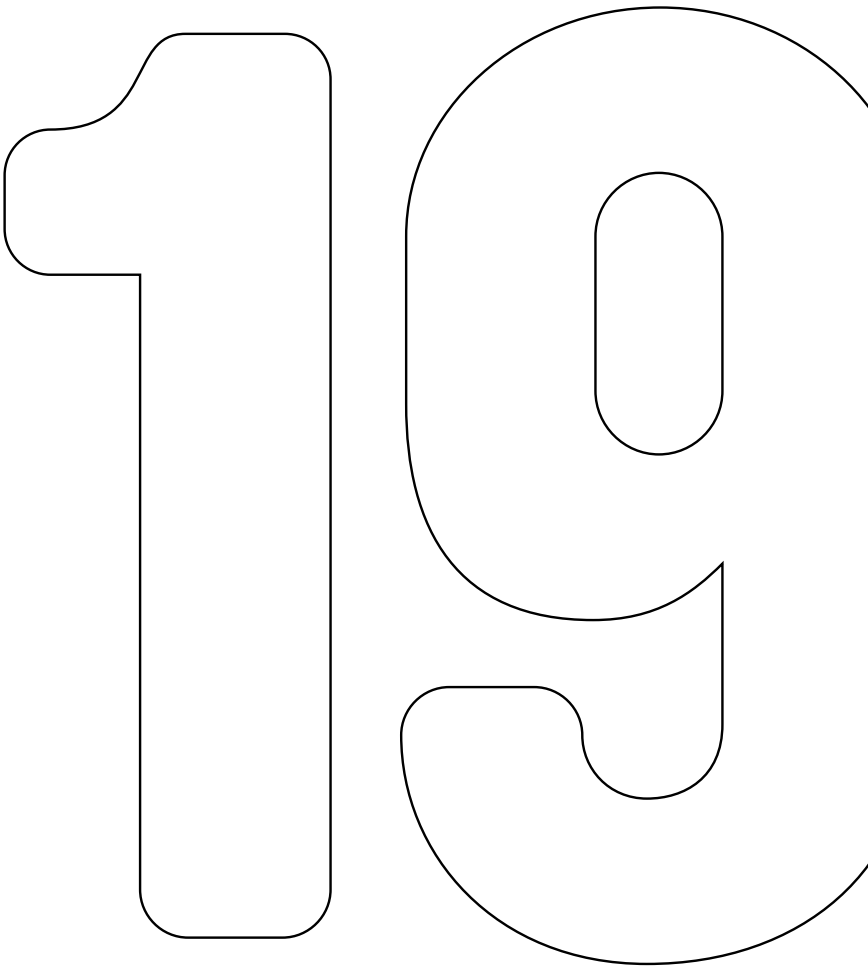
© CDAS, avril 2020



Secrétariat général CDAS

Speichergasse 6, case postale, 3001 Berne
www.sodk.ch

COMPTES ANNUELS 2019



BILAN	2
COMPTE DE PROFITS ET PERTES	4
PROPOSITION DE RÉPARTITION DU BÉNÉFICE AU BILAN	5
RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION	6
COMMENTAIRE CONCERNANT LES COMPTES ANNUELS	7
BUDGET 2021	10

BILAN

	31.12.19	31.12.18
CHF	CHF	
ACTIF		
Liquidités et titres	727 664	1 334 630
Comptes de régularisation	47 566	51 942
Régularisation active	38 179	23 326
ACTIF CIRCULANT	813 409	1 409 898
Immobilisations corporelles meubles	1	1
ACTIF IMMOBILISÉ	1	1
TOTAL DE L'ACTIF	813 410	1 409 899

Tous les montants mentionnés sont arrondis,
par conséquent, les montants totaux peuvent
légèrement varier.

BILAN

	31.12.19	31.12.18
	CHF	CHF
PASSIF		
Régularisation passive	39 840	105 015
Régularisation passive	29 594	90 910
Contributions avancées	218 700	691 000
Vacances et heures supplémentaires	49 418	55 000
Régularisation passive	297 712	836 910
Assainissement caisse de pension	224 487	236 679
Provisions et réserves	224 487	236 679
FONDS ÉTRANGERS	562 039	1 178 604
Fonds Social	250 000	250 000
Bénéfice reporté	-18 705	-8 906
Recettes annuelles	20 076	-9 799
Bénéfice inscrit au bilan	1 371	-18 705
FONDS PROPRES	251 371	231 295
TOTAL DU PASSIF	813 410	1 409 899

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

	2019	2018
	CHF	CHF
Contributions des cantons	1 704 000	1 704 000
Contributions CIIS	600	600
Recette divers	3 372	1 860
PRODUIT D'EXPLOITATION PRESTATIONS	1 707 972	1 706 460
Conférences, séances, délégations	- 71 028	- 47 616
Études et consultations	- 93 718	- 76 668
Traductions	- 30 732	- 38 160
CHARGES DIRECTES	- 195 478	- 162 444
Salaires	- 1 094 495	- 1 060 226
Variation des provisions vacances et heures supplémentaires	5 582	- 55 000
Charges sociales	- 209 858	- 220 848
Autres frais de personnel	- 7 375	- 13 528
FRAIS DE PERSONNEL	- 1 306 146	- 1 349 602
Frais de locaux	- 99 956	- 96 577
Frais administratifs et d'exploitation divers	- 83 913	- 102 922
FRAIS D'EXPLOITATION	- 1 490 015	- 1 549 101
Résultat financier	- 2 403	- 4 715
RECETTES ANNUELLES	20 076	- 9 799

**PROPOSITION DE RÉPARTITION
DU BÉNÉFICE AU BILAN**

	2019	2018
	CHF	CHF

Le Comité propose de répartir le bénéfice au bilan de la manière suivante :

REPORT / RÉSERVES	- 18 705	- 8 906
Recettes / pertes annuelles	20 076	- 9 799
BÉNÉFICE INSCRIT AU BILAN	1 371	- 18 705
REPORT À COMPTE NOUVEAU	1 371	- 18 705

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

COMMENTAIRE CONCERNANT
LES COMPTES ANNUELS


**FINANZKONTROLLE
KANTON ZÜRICH**

Weinbergstrasse 49
Postfach
8090 Zürich
info@fk.zh.ch
www.finanzkontrolle.zh.ch

**Bericht der Revisionsstelle zur eingeschränkten Revision
an die Konferenz der kantonalen Sozialdirektorinnen und
Sozialdirektoren (SODK)**

Als Revisionsstelle gemäss Artikel 4 der Statuten haben wir die Jahresrechnung (Bilanz und Erfolgsrechnung) der Konferenz der kantonalen Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren (SODK) für das am 31. Dezember 2019 abgeschlossene Geschäftsjahr geprüft.

Für die Jahresrechnung ist der Vorstand der SODK verantwortlich, während unsere Aufgabe darin besteht, die Jahresrechnung zu prüfen. Wir bestätigen, dass wir die gesetzlichen Anforderungen hinsichtlich Zulassung und Unabhängigkeit erfüllen.

Unsere Revision erfolgte nach dem Schweizer Standard zur Eingeschränkten Revision. Danach ist diese Revision so zu planen und durchzuführen, dass wesentliche Fehlaussagen in der Jahresrechnung erkannt werden. Eine eingeschränkte Revision umfasst hauptsächlich Befragungen und analytische Prüfungshandlungen sowie den Umständen angemessene Detailprüfungen der bei der geprüften Einheit vorhandenen Unterlagen. Dagegen sind Prüfungen der betrieblichen Abläufe und des internen Kontrollsystems sowie Befragungen und weitere Prüfungshandlungen zur Aufdeckung deliktischer Handlungen oder anderer Gesetzesverstösse nicht Bestandteil dieser Revision.

Bei unserer Revision sind wir nicht auf Sachverhalte gestossen, aus denen wir schliessen müssten, dass die Jahresrechnung nicht Gesetz und Statuten entspricht.

Zürich, 28. Februar 2020

Finanzkontrolle Kanton Zürich


Martin Billeter
zugelassener Revisionsexperte
Leitender Revisor


Markus Bächler
zugelassener Revisionsexperte

Beilage:
— Jahresrechnung

1/1

Remarques générales

Les comptes annuels 2019 ont été établis pour la première fois par la Fondation ch conformément aux dispositions de la loi suisse, en particulier à l'article sur la comptabilité commerciale et la tenue des comptes du droit des obligations (art. 957 à 962). La comptabilité des salaires est gérée depuis début 2019 par le secrétariat général.

Dans l'année sous revue, on a pu à nouveau réaliser des économies dans quelques postes ou diminuer quelques dépenses (p. ex. : maintenance du site Internet grâce à la contribution de l'OFJ, meubles de bureau, etc.), c'est pourquoi les frais d'exploitation ont diminué de 20 000 francs par rapport à l'année précédente. Il n'y avait cependant pas d'investissement en attente pour les équipements en 2019, en particulier pour les TI, et la mise en service d'un système de gestion des dossiers a été différée pour différentes raisons.

Le budget pour les études et conseils n'a pas été entièrement épuisé. Cela est dû au fait que les efforts pour convaincre des partenaires de cofinancer les projets importants ont été couronnés de succès. Cela vaut aussi bien pour le réaménagement du site pour l'aide aux victimes, que pour le financement de l'étude sur les logements protégés et l'importante comparaison entre pays sur le thème de l'encouragement précoce (key data on early childhood).

Les dépenses pour les séances et les conférences ont augmenté de manière notable. Le nombre de séances organisées par nos soins a globalement augmenté.

Il en résulte un bénéfice de 20 000 francs au total (une perte de 6 400 francs était budgétée).

Remarques sur les comptes

Bilan / liquidités :

En 2019, moins de contributions annuelles ont été versées par avance que l'année précédente.

Bilan / passif :

En 2018, un cycle de paiements prévu n'a pas pu être effectué à temps, d'où un passif plus élevé. En 2019, le passif s'est à nouveau stabilisé.

Bilan / régularisation passive :

Dans l'ensemble, la régularisation passive 2019 est nettement inférieure, car il y a eu moins de contributions avancées et la facturation pour les projets en cours s'est effectuée en temps opportun. De plus, les soldes d'heures supplémentaires et de vacances ont été réduits.

Bilan / bénéfice au bilan :

La CDAS clôt ses comptes annuels 2019 avec un bénéfice d'environ 20 000 francs. L'excédent de charges budgété était de 6 400 francs. Avec les pertes reportées, le bénéfice au bilan s'élève à 1 300 francs.

Compte de profits et pertes / charges directes :

Les charges directes ont globalement augmenté durant l'année sous revue. Cela est lié en premier lieu à l'augmentation des coûts pour les séances et les conférences. Le nombre de séances, ateliers, etc., organisés par la CDAS, a augmenté (entre autres du fait de la nouvelle conférence technique dans le domaine des personnes handicapées ou du projet de logements encadrés et accompagnés). Ces coûts découlent en particulier de la manifestation organisée pour les 30 ans de la Convention des droits de l'enfant en automne 2019.

L'intense productivité et le nombre élevé d'activités de la CDAS ont de plus pour conséquence qu'un certain nombre de traductions doivent être mandatées à l'extérieur. Un nombre plus important de pages ont cependant pu être traduites à l'interne, de sorte que le SG a pu réduire les coûts pour les traductions externes, les faisant ainsi respecter les contraintes budgétaires. La CDAS ressent toutefois une pression toujours plus grande pour traduire aussi entièrement les protocoles des séances ordinaires ou employer des interprètes pour les séances techniques. Ces exigences ne peuvent être satisfaites qu'avec une augmentation notable du budget de traduction. Si le Comité devait refuser, il serait dès lors important de signaler aux responsables techniques cantonaux que la CDAS dispose de capacités de traduction limitées et de moyens également limités pour l'organisation des séances.

Pour les études et les conseils, nous n'avons pas dû épuiser entièrement le budget, grâce au cofinancement obtenu pour différents projets.

Compte de profits et pertes / frais de personnel :

Les frais de personnel ont diminué dans l'ensemble et sont proches du montant budgété. Les coûts salariaux ont toutefois légèrement augmenté par rapport à l'année précédente et cela est surtout dû à des frais supplémentaires requis pour des remplacements. Un collaborateur a pris un congé sabbatique et il a utilisé à cette occasion ses heures supplémentaires accumulées durant des années. Une collaboratrice s'est retrouvée en incapacité de travail plus tôt que prévu en raison de sa grossesse. En revanche, les provisions et réserves pour les vacances et les heures supplémentaires ont pour la première fois été utilisés et ces soldes ont pu être réduits de 5 500 francs.

Compte de profits et pertes / frais d'administration et autres charges d'exploitation :

Les frais d'administration et autres charges d'exploitation ont diminué d'environ 19 000 francs. C'est le résultat de nombreuses économies et réductions de dépenses effectuées dans différents postes comme la comptabilité, le mobilier, le système informatique, les frais de représentation, de déplacement et de copies.

Compte de profits et pertes / résultat financier :

Le résultat financier négatif découle des taux d'intérêt négatifs. En 2019, les premières mesures ont été prises, qui ont permis de diminuer environ de moitié le résultat financier négatif. D'autres mesures sont prévues (dissociation supplémentaire des liquidités).

Proposition de répartition du bénéfice au bilan :

Avec un report de pertes de 18 705 francs et un bénéfice annuel de 20 076 francs, il en résulte un bénéfice au bilan de 1 371 francs. Nous proposons de reporter le montant sur le nouvel exercice.

BUDGET 2020

	Budget 2020 CHF	Budget 2021 CHF	Plan financier		
			2022 CHF	2023 CHF	2024 CHF
DÉPENSES					
CHARGES DIRECTES	185 000	211 000	211 000	211 000	211 000
Conférences / Séances / délégations	45 000	71 000	71 000	71 000	71 000
Etudes/Mandats	110 000	110 000	110 000	110 000	110 000
Traductions	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
PERSONNEL / FRAIS ANNEXES	1 317 000	1 317 000	1 280 000	1 280 000	1 280 000
Salaires bruts	1 087 000	1 087 000	1 060 000	1 060 000	1 060 000
Prestations sociales	220 000	220 000	210 000	210 000	210 000
Formation continue	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
FRAIS D'EXPLOITATION	226 000	200 000	200 000	200 000	200 000
Frais de locaux	108 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Frais administratifs et d'exploitation divers	118 000	100 000	100 000	100 000	100 000
TOTAL DES DÉPENSES	1 728 000	1 728 000	1 691 000	1 691 000	1 691 000
RECETTES					
Contribution des cantons CDAS	1 721 000	1 721 000	1 684 000	1 684 000	1 684 000
Contribution de la Principauté du Liechtenstein pour CHS	600	600	600	600	600
TOTAL DES RECETTES	1 721 600	1 721 600	1 684 600	1 684 600	1 684 600
Excédent de dépenses / de recettes	6 400	6 400	6 400	6 400	6 400

Comptes annuels 2019

Secrétariat général CDAS

Speichergasse 6, case postale, 3001 Berne
www.sodk.ch